

MAIRIE DE PARIS



PARIS S'ENGAGE
POUR LES HABITANTS DES

QUARTIERS POPULAIRES

**Votre association
intervient dans un quartier
populaire parisien ?**

**Nous facilitons vos demandes
de subventions** pour vous permettre
de vous consacrer davantage à vos projets
au bénéfice des habitant-e-s.



Nouveautés

Pour l'appel à projet politique de la ville, vous pouvez désormais :

- **déposer un dossier unique** que vous sollicitez un financement pour 1, 2, 5 ou 10 projets ;
- **ne déposer aucun dossier, si vous bénéficiez déjà d'une convention de 3 ans en cours ;**

Seront proposées davantage de **conventions de 3 ans** pour les actions en reconduction et **des subventions d'1 an**, notamment pour les actions nouvelles et expérimentales.

**POUR EN SAVOIR PLUS :
PARIS.FR/ASSOCIATIONS**